



ENJEUX

Ile-de-France

L'économie francilienne en bref

La transition énergétique, un enjeu stratégique pour les entreprises franciliennes ?

Volatilité des prix, incertitudes sur les sources d'approvisionnement, développement des énergies renouvelables, pollution, changement climatique : l'énergie est devenue un enjeu stratégique au niveau national et international. La COP 21, qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, est l'occasion d'une mise en avant de l'ensemble des problématiques associées. L'Île-de-France, territoire d'accueil de cette COP 21, focalise l'attention et cherche à se montrer exemplaire. Dans ce contexte, quelle est la situation des entreprises franciliennes ? Comment appréhendent-elles les évolutions liées à la gestion de l'énergie ?

UNE AMBITION POLITIQUE FORTE AU NIVEAU NATIONAL L'Etat et les collectivités locales interviennent de plus en plus dans ce domaine et renforcent les politiques publiques vers une baisse des consommations d'énergie et une réduction de leurs impacts négatifs.

Au plan national, **le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte est en cours d'adoption au Parlement.** Il a pour ambition de fixer des objectifs, tracer le cadre et mettre en place les outils nécessaires à la construction d'un nouveau modèle énergétique français. Il doit permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

UN CADRE D'ACTION ÉTABLI AU NIVEAU RÉGIONAL Au niveau régional, le **Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)**, co-élaboré par la Région et l'Etat, est l'outil de planification régionale visant à décliner la politique nationale sur l'énergie et le changement climatique. Adopté en décembre 2012, il fixe trois grandes priorités régionales pour 2020 :

- le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif

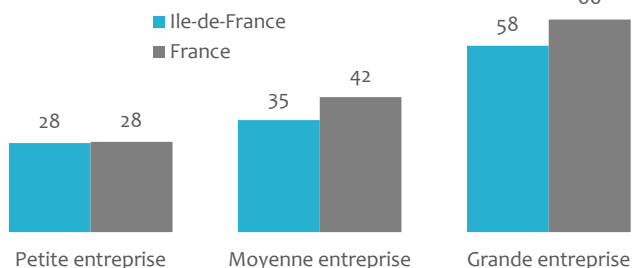
d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalent logement raccordés,

- la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphérique (particules fines, dioxyde d'azote).

L'enquête réalisée par Médiamétrie pour la CCI Paris Ile-de-France en septembre 2014, auprès d'un échantillon de 6 000 entreprises françaises et franciliennes, permet d'analyser leur perception des nouveaux enjeux liés à la consommation d'énergie. Elle s'intéresse notamment à l'implication des entreprises pour la réduction des consommations énergétiques et à la problématique de la qualité de l'énergie fournie. Un focus spécifique est proposé sur les nouvelles perspectives pour la consommation énergétique que sont la mise en concurrence des fournisseurs ou l'effacement.

UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Globalement moins d'un tiers des entreprises envisagent de prendre des dispositions spécifiques en matière d'économie d'énergie, quel que soit le secteur d'activité, aussi bien au niveau francilien que national. Cependant, plus la taille de l'entreprise augmente, plus ces dispositions sont envisagées. **Ainsi 58 % des grandes entreprises franciliennes répondent positivement** ce qui les distingue très nettement des petites entreprises (28 %) et des moyennes (35 %).

Face à la hausse prévisible du coût de l'énergie, envisagez-vous de prendre des dispositions spécifiques en matière d'économie d'énergie ? (en % de oui)



Source : CCI Paris Ile-de-France, Enquête Médiamétrie septembre 2014

Le principal frein identifié à la mise en place d'économies d'énergie est le caractère non prioritaire de ce type d'investissement. Il est encore plus marqué en Ile-de-France (65 %) par rapport au niveau national (61 %). Par contre, les entreprises franciliennes ont moins le sentiment d'avoir réalisé toutes les économies possibles (44 % contre 47 % au niveau national) et rencontrent moins souvent des problèmes de financement (19 % contre 25 % au niveau national).

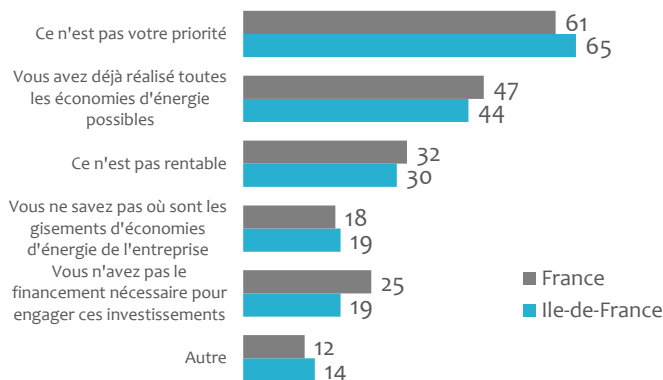
Par ailleurs, si toutes les tailles d'entreprises se retrouvent quant au caractère non prioritaire des investissements d'économie d'énergie, les petites et moyennes mettent beaucoup en avant le manque de rentabilité des investissements (30 %), alors que cela ne concerne que 13 % des grands groupes.

Une analyse par secteurs d'activité montre peu de différences entre les répondants. Cependant, les entreprises de la construction mettent plus en avant le manque de financement (25 %) et le manque de rentabilité (34 %), alors que, pour l'industrie, c'est surtout le sentiment d'avoir déjà réalisé toutes les économies d'énergie possibles (46 %) et le caractère non prioritaire (68 %) qui les démarquent.

La faible part des coûts de l'énergie dans les charges globales de la majorité des entreprises explique sans doute leur désintérêt pour les mesures d'économie d'énergie, considérées comme non prioritaires. Les actions les plus rentables ont déjà été engagées, notamment dans l'industrie, et les entreprises semblent considérer qu'il y a peu d'intérêt à aller plus loin. Il est cependant important de relever l'expression par près de 20 % des entreprises d'une méconnaissance des gisements d'économie possibles et d'un besoin de financement.

Pour les entreprises qui envisagent des actions pour réduire leur consommation d'énergie, la priorité va nettement à une meilleure gestion des équipements électriques (ordinateurs, éclairages, ...) et ce quel que soit le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise : « la réduction de notre facture énergétique passe principalement par la mise

Vous n'envisagez pas de prendre des dispositions spécifiques en matière d'économie d'énergie : pour quelles raisons ? (en %)



Source : CCI Paris Ile-de-France, Enquête Médiamétrie septembre 2014

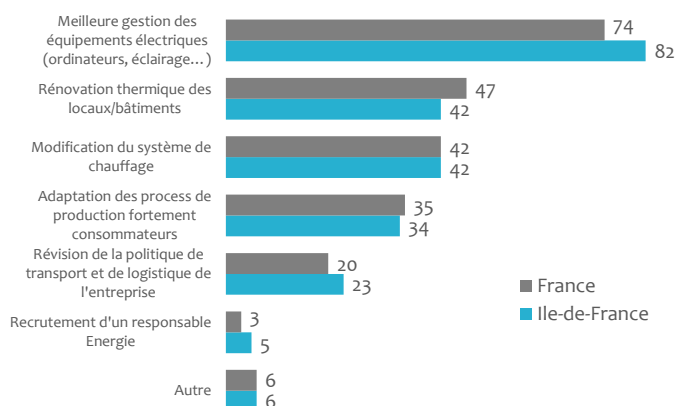
en œuvre d'actions simples : éteindre les ordinateurs et les lumières, baisser le chauffage,... Des mesures simples mais efficaces si elles sont bien appliquées » déclare un dirigeant francilien.

Cette priorité est plus accentuée pour les entreprises franciliennes (82 % contre 74 % au niveau national). L'importance des commerces et services en Ile-de-France est sans doute une explication. En effet, ce sont ces deux secteurs qui mettent le plus en avant cet axe d'action (respectivement 87 % et 82 %).

La révision des politiques de transport et de logistique est aussi un axe d'action assez logiquement plus important en Ile-de-France où les enjeux de circulation sont plus forts que sur le reste du territoire national (23 % contre 20 % en France). Il concerne plus fortement les grandes entreprises (40 %, contre 23 % pour les petites et moyennes) et le secteur de la construction (35 %).

Le deuxième axe prioritaire d'action des entreprises en matière d'économie d'énergie porte sur les bâtiments : modification du système de chauffage (cité par 42 % des entreprises franciliennes) et rénovation thermique des locaux (42 % également). A noter que pour ce dernier

Vous envisagez de prendre des dispositions spécifiques en matière d'économie d'énergie : lesquelles ? (en %)



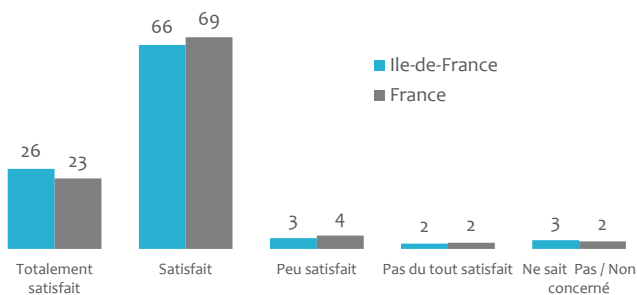
Source : CCI Paris Ile-de-France, Enquête Médiamétrie septembre 2014

point, les entreprises franciliennes s'engagent moins qu'au niveau national (47 %). Sur ces deux actions, le secteur de la construction se démarque nettement avec un fort engagement tant sur la question du chauffage (55 %) que de la rénovation thermique des locaux (56 %), actions pour lesquelles les entreprises de ce secteur interviennent en tant que prestataires. Par contre les commerces sont nettement plus en retrait dans ce domaine (36 % pour le chauffage et 36 % pour la rénovation thermique).

Enfin, l'adaptation des process de production reste un axe d'action pour plus d'un tiers des entreprises, franciliennes comme nationales. C'est un enjeu fort surtout pour l'industrie (52 %) et pour le secteur de la construction (41 %) qui ont des outils de production spécifiques. C'est le deuxième axe d'action pour les grandes entreprises (61 %).

LES ENTREPRISES FRANCIENNES PLUTÔT SATISFAITES DE LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ FOURNIE Plus de 90 % des entreprises se déclarent satisfaites de la qualité de l'électricité qui leur est fournie. Cette proportion se retrouve dans tous les secteurs d'activité et quelle que soit la taille de l'entreprise. Pour les 5 % d'entreprises peu ou pas du tout satisfaites, les points faibles mis en avant sont la fiabilité des réseaux (52 %) et le service en cas de problème (40 %). Les entreprises de la construction semblent plus sensibles à cette dernière problématique (62 % de non satisfaits) alors que les entreprises de services sont préoccupées par la fiabilité des réseaux (56 % de non satisfaits), problème important pour les appareils informatiques et électroniques.

Concernant la qualité de l'électricité fournie à votre entreprise, êtes-vous ? (en %)



Source : CCI Paris Ile-de-France, Enquête Médiamétrie septembre 2014

La qualité de la fourniture d'électricité est reconnue comme un atout du système électrique français, grâce notamment au bon fonctionnement des réseaux. Cependant le rapport de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) sur la qualité de l'électricité de 2010 fait état d'une dégradation du service avec une augmentation perceptible des coupures d'alimentation due notamment au développement des énergies renouvelables, plus difficiles à intégrer sur le réseau en raison de leur intermittence et de leur production décentralisée. L'enquête révèle que cette dégradation ne semble pas encore être perçue par les entreprises.

DES ENTREPRISES PEU TENTÉES PAR LA MISE EN CONCURRENCE DES FOURNISSEURS Une très nette majorité d'entreprises n'est pas tentée par la mise en concurrence de ses

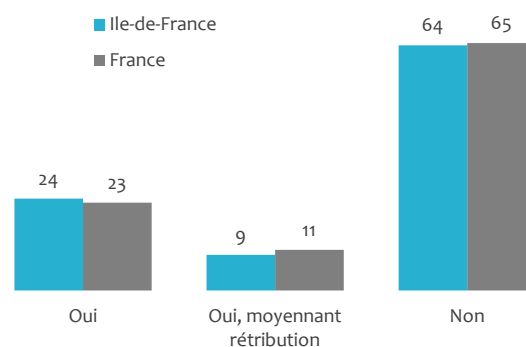
fournisseurs d'énergie et ce quels que soient les secteurs d'activité. Cette proportion est un peu plus élevée en Ile-de-France (79 % contre 76 % au niveau national). Cependant, plus la taille de l'entreprise augmente, plus la mise en concurrence est envisagée. Ainsi, 44 % des grandes entreprises franciliennes sont intéressées alors que ce n'est le cas que de 20 % des petites entreprises et de 25 % des moyennes.

Le manque d'enjeu apparent du coût de l'énergie pour la grande majorité des entreprises explique sans doute ce désintérêt. Les grandes entreprises sont logiquement plus concernées, elles ont aussi généralement une meilleure connaissance des mécanismes de mise en concurrence.

UN TIERS DES ENTREPRISES VOLONTAIRES POUR L'EFFACEMENT EN ILE-DE-FRANCE Près de 35% des entreprises seraient volontaires pour suspendre temporairement leur consommation électrique lors des pics de consommation.

Ce pourcentage est identique en Ile-de-France et au niveau national et concerne aussi bien les petites entreprises que les grandes. L'analyse par secteur montre que les entreprises de la construction sont les plus volontaires (44 %) alors que celles de l'industrie ne sont que 27 % à l'envisager.

Seriez-vous volontaire pour réduire ou suspendre temporairement la consommation électrique de votre entreprise lors des pics de consommation ? (en %)



Source : CCI Paris Ile-de-France, Enquête Médiamétrie septembre 2014

L'effacement est facilité par le développement des réseaux et des compteurs intelligents de type Linky et prend aujourd'hui un essor accru. Ces données montrent qu'une proportion significative d'entreprises est prête à s'inscrire dans cette démarche qui constitue un des outils en dévelop-

L'effacement

L'« effacement de consommation électrique » consiste, en cas de déséquilibre offre/demande d'électricité, à réduire provisoirement la consommation physique d'un site donné ou d'un groupe d'acteurs par rapport à sa consommation habituelle.

pement pour l'équilibrage du réseau électrique en temps réel. C'est un axe prometteur à approfondir pour la gestion énergétique dans lequel les entreprises pourraient jouer un rôle stratégique.

UN ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE DES PME VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE Une très forte ambition politique est affichée pour conduire la France vers la transition

énergétique, dont les enjeux économiques et environnementaux sont essentiels au niveau international. Toutefois, l'enquête révèle que la réduction des consommations d'énergie, point clé de cette transition, n'apparaît pas aujourd'hui comme une priorité pour la grande majorité des PME franciliennes. Elles ont le sentiment d'avoir déjà réalisé les économies d'énergie possibles et estiment qu'aller plus loin ne serait pas rentable. A ce titre, elles semblent donc manquer d'informations et de financements. De l'autre côté, les grandes entreprises ont une meilleure perception des enjeux en termes de compétitivité.

Pour les entreprises engagées, l'identification des principaux enjeux semble acquise. Ainsi, les actions à mener pour réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment, à l'origine de 60% des consommations énergétiques et de près de la moitié des émissions de gaz à effet

La COP 21

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France va accueillir et présider la Conférence des Parties (COP) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015. Cette convention a été adoptée au cours du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et a été ratifiée par 196 « parties » prenantes à la Convention. La Conférence des Parties, composée de tous ces États, se réunit chaque année lors de conférences mondiales où des plans d'action sont engagés afin de respecter les objectifs de lutte contre les changements climatiques.

L'objectif est d'aboutir à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser la transition vers le maintien du réchauffement mondial en deçà de 2°C. La gestion de l'énergie est un des enjeux clés des politiques de lutte contre le changement climatique.

de serre en Ile-de-France, sont bien identifiées comme un axe prioritaire. De même, la nécessaire maîtrise des consommations électriques (éclairage, nouveaux usages électriques,...), axe d'action du SRCAE d'Ile-de-France, est bien intégrée.

Clotilde YEATMAN, Julien TUILLIER

Pour en savoir plus :

- Prises de position de la CCI Paris Ile-de-France (<http://www.cci-parisidf.fr/etudes>)
 - Réaction au projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte du 2 octobre 2014 : « Pour une transition énergétique au service de la compétitivité »
 - « Concilier transition énergétique et compétitivité », rapport du 22 janvier 2015
- Enjeux « Le Développement Durable dans les entreprises franciliennes » - décembre 2014 - www.crocis.cci-paris-idf.fr/telecharger-649-documents-developpement_durable_enjeux_170.pdf
- SRCAE (Schéma Régional Climat, Air, Énergie) d'Ile-de-France – www.srcae-idf.fr
- Projet de Loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte sur le site du Ministère de l'écologie – www.developpement-durable.gouv.fr
- Site de la COP 21 – www.cop21.gouv.fr
- Site de l'ADEME – www.ademe.fr

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08

tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

Suivez nous sur twitter @CROCIS_CCI_IDF

- Président : Alain BUAT
- Responsable : Isabelle SAVELLI-THIAULT
- Industrie - Démographie d'entreprises : Yves BURFIN
- Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILLIER
- Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
- Services : Bénédicte GUALBERT
- Veille économique : Marielle GUERARD, Clément SVELON
- PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
- Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

Directeur de la publication : Etienne GUYOT

Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE

Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI-THIAULT

Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source

Crédit photo : CCI Paris Ile-de-France

Dépot légal : juillet 2015

ISSN : 1266-3255